

FEETS FO

Notre mot à dire

Equipment Environment Transports ... Services

N. 165
NOVEMBRE 2020



BIENVENUE EN RÉPUBLIQUE IMPOPULAIRE ET AUTORITAIRE D'ABSURDISTAN

Dans ce pays, 6^{ième} puissance économique au monde et 2^{ème} puissance économique en Europe, un banquier a été élu comme chef de l'Etat au service d'une oligarchie financière. Son Premier Ministre, son Ministre de l'Economie, sa Ministre des Armées sont comme lui d'anciens hauts-fonctionnaires passés par la même école. Les décisions les plus importantes sont décidées dans le huis clos de conseils de défense. Dans ce même pays, un débat sur-réaliste s'instaure sur les produits essentiels et non essentiels jusqu'à ce que des réunions interministérielles en viennent à décider d'un arrêté sur le sort des sapins de noël. Les manifestations doivent être déclarées au préalable et, lorsqu'elles ne sont pas interdites, le manifestant doit signer une attestation pour s'autoriser à manifester pour

défendre ses droits. Des militants syndicaux sont poursuivis, certains sont retenus arbitrairement pour ne pas perturber les cartes postales médiatiques des ministres. Des migrants, qui ont dû fuir la guerre ou la misère, qui s'entassent dans des tentes, sont expulsés « manu-militari » en bordure de la capitale pour

redevenir invisibles ! Le service public n'est pas en capacité pour qu'en plein confinement et en pleine trêve hivernale des femmes et des hommes dorment sous un toit.

Un capitalisme à peine furtif des « Géants du web » s'épanouit en profitant du basculement vers une société du numérique débridée de télétravail

Sommaire

BIENVENUE EN
RÉPUBLIQUE IMPOPULAIRE
ET AUTORITAIRE
D'ABSURDISTAN p.1

L'actualité dans les secteurs en mode rapide

Fonction Publique p.3
Transport Aérien p.4

Mer et Ports	p.5
Propreté	p.5
Prévention Sécurité	p.6
3D	p.6
Manutention Ferroviaire	p.6
Autoroutes	p.7
International	p.7

et de « click and collect » pendant qu'un capitalisme de production fait tourner des usines à plein régime à l'autre bout du monde. Qu'importe que les produits considérés comme non essentiels ne soient pas autorisés à la vente, il faut continuer à produire coûte que coûte.

Profitant du choc de sidération lié à un virus ravageur ou à des actes d'une barbarie extrême, le gouvernement de ce pays enchaîne des lois d'exceptions qui réduisent les droits de travailleurs dans un provisoire qui s'inscrit finalement dans le marbre pour toujours plus d'autoritarisme. Pour mettre en œuvre des mesures liberticides décriées partout dans le monde, le gouvernement de ce pays s'appuie sur une proposi-

tion de loi qui évite les consultations démocratiques, en lecture accélérée, en plein confinement pour parvenir à ses fins et éviter les contestations. Dans le même temps, il profite du contexte sanitaire pour relancer et accélérer ses opérations de destructuration du service public.

Le « talon de fer » ne supporte pas d'opposition. La priorité reste celle de son agenda néo-libéral pour détricoter les droits durement acquis par les travailleurs dans le seul intérêt des 1% les plus riches.

Cette République n'est malheureusement pas une dystopie. Il s'agit de la République qui a le triptyque universel « Liberté, Égalité, Fraternité » comme

devise. Face à ce qui se déroule sous nos yeux, l'organisation syndicale ne peut pas être spectatrice et s'inscrire dans un accompagnement institutionnel.

Dans les statuts de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, il est inscrit :

« les Syndicats Force Ouvrière affirment que le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation »

Constat d'autant plus d'actualité aujourd'hui !

Zaïnil NIZARALY
Secrétaire général



Emis par E. Borne, ministre du travail, à propos de l'amendement sénatorial prévoyant un report de l'âge de départ à la retraite, voté en plein confinement le 14 novembre 2020 « Ce n'est pas la méthode du gouvernement de vouloir changer le système de retraites des Français sans concertation ». Ah bon? La ministre semble avoir oublié ce fameux conseil des ministre exceptionnel du 29 février 2020, consacré à la crise Covid 19, qui avait validé en secret le recours au 49-3 pour la réforme des retraites...

FEDERATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01.44.83.86.20 • Fax : 01.48.24.38.32
Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr

Directeur de la Publication : Zaïnil NIZARALY

Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS-FO

Impression FEETS-FO au siège de la Fédération

Publicité : au Journal

N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Prix à l'unité : 0,84 Euros

Abonn.t annuel : 10,06 Euros (12 numéros)

Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abon.t de soutien : 15,24 Euros

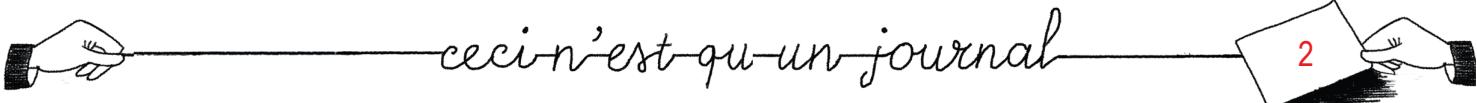
LE DU MOIS



FO Écologie Transports Logement
@EcologieFo
17 Nov 2020

17 Nov 2020 48h00 avant le CTM "fête des DREAL", l'administration de @Ecologie_Gouv obligée sous la pression de mettre sur la table de l'ordre du jour l'ensemble des sujets qui fâchent.

18 Nov 2020 1/2 heure avant l'ouverture du CTM "fête des DREAL", la salle visio se met dans l'ambiance!



L'actualité dans les secteurs en mode rapide



Fonction Publique

Actualité ministérielle et interministérielle

La crise sanitaire devait réinterroger le sens des réformes. Il n'en est rien à ce stade.

La seconde vague devrait réinterroger leur calendrier et concentrer l'administration et les organisations syndicales sur la gestion de la crise que le Président de la République annonce lui-même comme pire que la première vague. Il n'en est rien à ce stade.

Cela s'appelle du dogme, illustré au Ministère de l'Ecologie (MTE) par le passage en force de l'administration sur le Comité Technique Ministériel du 5 novembre: tenter de maintenir une réunion la première semaine de reconfinement en plein désordre, le jour d'un congrès d'une autre organisation syndicale.

Pour la FEETS-FO, le 5 novembre, la priorité était à la gestion de crise, pas à la démolition des DREAL11 (position partagée par CGT/CFDT et FSU...pas par l'UNSAAdministration).

Concernant ce nouveau confinement, FO reste vigilante à ce qu'aucune obstruction ne soit faite au télétravail exceptionnel, dès lors que la situation de chaque agent est prise en compte.

La mise en place des Plans de Continuité d'Activité (priorisation des

missions) va devenir une nécessité dans quelques semaines, au risque de faire exploser le système et les agents avec. Tout comme le premier confinement, il sera important d'anticiper la gestion des agents et notamment refuser toute ponction de jours de congés.

A noter qu'à notre connaissance, seulement 60% des Documents Uniques (DUERP) ont été mis à jour au MTE. Peut-être que l'administration lèvera le pied sur les réformes pour s'atteler à la gestion de cette nouvelle crise...

Actualité des services et établissements

Alerte particulière sur la mise en place des Secrétariats Généraux Communs des DDI en métropole et Outre-mer au 1er janvier 2021 : c'est du délire !

Comment feront les ministères pour garder le lien en gestion avec les agents transférés en Position Normale d'Activité, notamment des corps soumis à l'Indemnité Spécifique de Service du ministère?

Alerte particulière sur les DREAL : Suppression des effectifs « Aménagement/Logement », transferts de missions au niveau départemental vers d'autres ministères ou d'autres établissements, transferts de missions aux collectivités sous-tendus par le projet de loi 3D. La conséquence est

la disparition des DREAL d'ici 5 ans. La ministre assume-t-elle ?

Les Directions Interdépartementales des Routes : où en est-on sur les arbitrages issus du rapport de l'Inspection Générale ? Quelle est la liste des voies à transférer aux sociétés d'autoroute dans le cadre du décret du 14 août ? On attend d'en parler quand les décisions seront prises ? L'ambiance sociale pourrait se réchauffer... Et où en est la question des moyens syndicaux, en lien avec le transfert des RN en Alsace ?

CEREMA, Météo-France et tous les autres Etablissements Publics (EP) : quand la raison reprend-elle le dessus face aux enjeux sociaux des établissements et leur place dans la mise en œuvre des politiques du ministère ? Au Cerema, FO s'est engagée dans une procédure contentieuse envers le Directeur Général pour combattre le plan social « Cerem'Avenir ».

Mission d'Inspection du Permis de Conduire : face à la diminution du nombre de candidats en attente de passer l'examen suite à la fermeture des auto-écoles, certains services décident unilatéralement de placer les agents en congé annuel, RTT ou récupération, sans envisager de leur confier d'autres missions en lien avec leur statut.

Transport Aérien

La situation du secteur est extrêmement critique, le reconfinement va entraîner une nouvelle baisse du trafic aérien. Les prévisions de réservation pour le dernier trimestre 2020 était déjà faible. Avec le reconfinement, on risque de passer en France, à moins de 30% voir 20% de trafic global par rapport à 2019. C'est pour cela que la Fédération a interpellé le Ministre des transports par courrier afin d'obtenir rapidement une audience, faire part de nos inquiétudes et évoquer la nécessité qu'a le gouvernement de venir en aide au secteur de manière plus poussée sur le long terme. Le risque étant de voir des dizaines de milliers d'emplois disparaître.

Les derniers chiffres officiels du trafic aérien dans les aéroports français s'établissaient en septembre 2020 à 25,2% de celui du même mois l'année dernière, en net recul par rapport à août.

Des tests antigéniques sont en place depuis fin octobre sur les aéroports (Roissy, Orly), mais le nouveau confinement contrecarrer cette mesure de soutien du trafic.

Concernant l'avenir du secteur, de nouvelles prévisions pour les cinq prochaines années par le gestionnaire du contrôle aérien en Europe (Eurocontrol), présentées le 4 novembre 2020, ne sont pas plus optimistes que les précédentes. Trois scénarios sont évoqués pour le trafic aérien:

Retour aux niveaux de 2019 au mieux en 2024

92% de 2019 en 2024

75% de 2019 en 2024 et atteinte des niveaux de 2019 en 2029

La Fédération, en lien avec le SNPNC,

a envoyé un courrier à destination du Ministère du Travail et du Ministère des transports concernant les ex-salariés d'XL Airways et d'Aigle Azur, afin d'alerter sur leur situation (reprise d'emploi, nécessité de formation, reconversion) dans le cadre de leur Contrat de Sécurisation Professionnelle, à la vue de l'état catastrophique du transport aérien actuel.

Plusieurs négociations d'APLD sont encore en cours dans les entreprises du secteur (aéroport de Marseille, Air France, ADP). Concernant ADP, le triple accord APLD - Accord de Performance Collective - Rupture Conventionnelle Collective n'a été signé que par l'UNSA. Faute d'accord, l'entreprise devrait s'orienter vers un PSE.

Enfin, à l'initiative d'une intersyndicale des Unions Départementales et Unions locales de Roissy, une marche pour l'emploi a été organisée le 15

Octobre 2020. Entre 1000 et 2000 salariés de la plateforme de CDG y ont participé. La Fédération était également représentée.

Convention collective Nationale Transport Aérien Personnel au Sol fusionnée

La FNAM confirme la mauvaise situation du secteur et l'absence de reprise pour le moment. Pour la branche, l'état n'aidera pas spécifiquement le secteur. Interrogée, la DGAC rétorque que des aides sont en cours de discussion, au-delà de l'APLD et du chômage partiel.

Le secteur s'appuie sur la formation pour accompagner les salariés vers des reconversions professionnelles, avec le soutien nécessaire de l'OPCO AKTO (VAE).



Maritime, portuaire et Fluvial



Les liaisons transmanche sont exposées au Covid et au Brexit. Le ministère de la mer avance 30 millions d'euros d'aides pour le secteur (« plan ferries »). Les armateurs réclament de nouvelles baisses de cotisations et impositions. La Brittany Ferries commencerait à dépavillonner.

En réunion avec les Affaires Maritimes, la mise en place de tests Covid comme dans les aéroports ont été réclamés pour faciliter les liaisons maritimes (notamment avec le Maghreb).

Dans le cadre du Brexit, le Royaume-Uni souhaite diversifier les liaisons d'approvisionnement et contourner la ligne Calais-Douvres, sans garantie pour le port de recevoir de nouveaux trafics vis d'autres liaisons (nouvelles routes maritimes, schéma de transport européen). La fédération a interpellé le

ministre des transports sur la situation économique du port de Calais.

Concernant les passages d'eau, bien qu'en baisse par rapport à 2019, l'activité ne s'est pas effondrée, notamment cet été. Les collectivités territoriales, bénéficiant d'un fond d'aide, devront néanmoins soit soutenir leurs services de bacs, soit leurs DSP, pour que l'équilibre ne se fasse pas sur les salariés.

L'arrivée des élections départementales en 2021 n'est pas sans conséquences pour le contexte social dans les Bacs.

Les ports de plaisance n'ont pas recouru au chômage partiel.

La ministre de la mer souhaite lancer une grande consultation professionnelles pour créer les fameux 600 000 emplois potentiels dans le maritime, reprenant à son compte la propagande patronale (cf communiqué de la fédération). La fédération a sollicité une audience début octobre, sans réponse à ce jour...

Négociations

Une réunion APLD est prévue dans le fluvial le 12 novembre 2020. Une intersyndicale est entrain de se mettre en place, à voir sur quelles bases exactement, mais pour refuser le projet proposé par les employeurs en l'état.

La fédération a été auditionnée concernant l'avenir des ports de plaisance. La fédération, opposée à la fusion forcée des branches, a de nouveau revendiqué le statu quo. Le chantier de réduction du nombre de branche semble à l'arrêt. Dans ces circonstances, la branche des ports de plaisance pourrait conserver sa liberté de négociation. Un courrier de la branche, destiné à la DGT, est prévu en ce sens.

La négociation en cours sur l'organisation du temps de travail est suspendu le temps du confinement. Le patronat serait néanmoins prêt à satisfaire la revendication FO d'un abaissement du seuil de déclenchement des heures supplémentaires dans le cadre du temps de travail annualisé (seuil fixé actuellement à 44 heures). De même sur les dimanches avec une distinction TPE.

Propreté

Alors que nous faisons face à un nouveau confinement, la reconnaissance de l'utilité sociale des secondes lignes n'est toujours pas d'actualité. La fédération, notamment pour le secteur propreté, a produit une lettre ouverte, relayée localement auprès de la presse régionale par nos délégués, pour dénoncer le mépris avec lequel sont traités ces salariés pourtant essentiels.

Au niveau de la branche, un agenda

social a été signé pour 2021 dans lequel la fédération est parvenu à intégrer ses thèmes de revendications sauf le logement.

La négociation en cours sur l'APLD a été interrompu, il n'y aura pas d'accord. La propreté a fait la demande pour être dans les secteurs listés dans l'annexe s1bis comme la blanchisserie.

Concernant l'égalité professionnelle,

les dernières données ont été présentées:

- Les femmes sont plus nombreuses (65%) et plus âgées (55% de plus de 45 ans)
- 71% de femmes parmi les 90% d'agents de services
- 72% des femmes sont multi-employées



ceci n'est qu'un journal



- Temps de travail:

	Femmes	Hommes
Moins de 16h	73,00 %	27,00 %
Entre 16h et 24h	76,00 %	24,00 %
Entre 24h et 35h	71,00 %	29,00 %
35h et plus	49,00 %	51,00 %

- 65% des femmes ont un salaire de moins de 900 € contre 39% des hommes (source AG2R)

Dans la lutte contre la précarité dans le secteur et notam-

ment le temps partiel subi, le Comité de suivi du temps partiel, relatif à l'accord de 2014 que FO n'avait pas signé, a constaté l'absence d'effets positifs de l'accord sur l'augmentation du travail en journée faute de dispositions contraignantes.

3D

(Désinfection, Désinsectisation, Dératisation)

L'extension de l'accord de branche de revalorisation des salaires 2019 n'est toujours pas faite.

La négociation 2020 s'est toutefois ouverte avec comme revendication

FO : +1,5 % d'augmentation pour les 3 groupes au 1er Janvier 2021 et une prime panier revalorisée à 9,80.

FO revendique de surcroit une augmentation de la prime de départ à la

retraite (un demi-mois supplémentaire), de même qu'une amélioration du droit syndical (participation congrès et AG statutaires).

Manutention Ferroviaire

Toutes les négociations du secteur sont reportées au mois de Janvier 2021.

Prévention Sécurité

Loi «relative à la Sécurité globale». Volet Sécurité privée Une des revendications de la FEETS FO entendue

Ce projet de loi traite aussi de la sécurité privée, en encadrant le recours à la sous-traitance, en renforçant les exigences en matière de délivrance des cartes professionnelles pour les agents ainsi que les agréments pour les dirigeants des entreprises du secteur.

La loi votée à l'Assemblée vient également renforcer les conditions d'entrée en formation notamment pour le secteur de la sûreté aérienne et aéroportuaire.

Dans le même sens, le texte consacre le rôle particulier que les agents de sécurité privé jouent aujourd'hui, en

durcissant les peines à l'encontre de ceux qui se rendent coupables d'atteinte à leur endroit dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce texte reprend ainsi une revendication portée par la FEETS FO depuis des années.

Il reconnaît et intègre aussi l'activité de surveillance avec chien pour mettre en évidence l'existence d'un risque lié à la présence d'explosifs.

D'autres sujets et activités comme la détection de drones sont intégrés dans le texte adopté le 24 novembre.

Pour autant, la FEETS FO est totalement opposée à l'amendement déposé par le Gouvernement instaurant de possibles sanctions pécuniaires à l'encontre des personnes physiques lors de manquements.

Baisse d'activité

Concernant la situation sociale du secteur, des négociations sont en cours sur la mise en place de l'activité partielle de longue durée (APLD) au sein des entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire.

Ces négociations sont quasi systématiquement couplées à des diktats patronaux de remise en cause des primes dites PASA ou PPI (ces primes pouvant atteindre jusqu'à 2 mois de salaire) ou du mode d'organisation du temps de travail.

La FEETS FO y est opposée et soutient la résistance de ses sections dans le cadre des négociations.



ceci n'est qu'un journal



Autoroutes

La FEETS-FO a été reçue en audience bilatérale le 20 octobre 2020 par l'ASFA. La délégation portée par le Secrétaire général de la Fédération a pu présenter ses revendications issues de la résolution « Autoroutes » adoptée à l'unanimité lors de notre dernier Congrès.

Rencontre fort polie. L'ASFA ayant même partagé notre souci de préservation de la sécurité des personnels sur le tracé et souligné le travail de FO et celui des entreprises dans l'application de l'accord portant sur la sécurité des personnels.

Quant à un éventuel accord-cadre sur le télétravail qui pourrait être négocié par la Branche, la réponse est catégorique : C'est un sujet qui est et sera traité par les entreprises et « passez votre chemin ! »

L'ASFA a également rappelé son opposition à l'ouverture d'une négociation pour redéfinir les éléments de

rémunération pris en compte pour le calcul des rémunérations annuelles garanties (RAG) qui sont les minima de branche.

Elle nous a par contre dit être favorable à la réouverture de la négociation sur le CDI de chantier, outil selon eux indispensable, notamment dans le cadre du plan de relance COVID-19 du gouvernement!

La FEETS-FO a rappelé son opposition viscérale à toute forme de précarisation des contrats de travail et sa détermination à tout mettre en œuvre pour qu'un accord de cette nature ne voit pas le jour dans notre secteur !

Rencontre, soit très polie, mais teintée d'une ironie de la part du patron que nous pourrions qualifier par cet adage : « Pas de bras, ..., pas de chocolat ! »

C'est bien là le sens de la négociation de Branche dans le secteur des Autoroutes !

D'une façon générale, les entreprises ayant mis en place le dispositif d'activité partielle lors du premier confinement s'organisent par elles-même pour le moment ; les autres, dont VINCI Autoroutes, se précipitent pour le mettre en place en demandant l'aide de l'Etat et en refusant de compenser les rémunérations. Le prétexte de la baisse du trafic ne semble pas réussir à cacher des préoccupations beaucoup plus capitalistiques ...

La FEETS-FO a écrit un courrier au Ministre des Transports pour l'alerter sur la situation des entreprises de la Branche et dénoncer toute tentative de privilégier le profit au détriment de l'emploi et de la protection des salariés dans ce secteur financièrement très rentable !

International

Les 22 et 23 octobre 2020 a eu lieu, en visio-conférence, le Comité exécutif d'ITF.

Le thème majeur de cette réunion était d'adapter la stratégie globale d'ITF adoptée en 2018 à la surveillance de la pandémie de COVID-19.

Les trois orientations principales retenues sont :

- Au plan politique, protéger les droits et la sécurité des travailleuses et des travailleurs au travers d'une négociation collective avec les employeurs et les Etats,
- Etablir l'ITF comme l'organisation phare unissant les travailleuses

et travailleurs du monde entier par la mise en place de réseaux d'aide pour favoriser l'interaction entre eux et le soutien de projets pilotes régionaux

- Mettre en place des campagnes de santé et de sécurité au travail à l'intérieur des régions.

Le Comité exécutif a abordé l'organisation du prochain Congrès pour déterminer son lieu et son thème conducteur. Le Maroc devrait être choisi comme pays organisateur en 2023.

Il a été discuté d'un thème portant sur la COVID-19 et notre capacité de résilience.

FO a fait valoir son opposition à traiter de résilience et en faire le thème conducteur du Congrès. Nous ne

saurions accepter de ne pas combattre toute tentative des patrons de remettre en cause le droit social des travailleuses et des travailleurs, de plus au niveau international où les droits minima sont déjà de rigueur. Il faut au contraire lutter pour les accroître, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire affectant encore davantage les plus démunis !

La réponse de l'exécutif de l'ITF a été de mettre en avant les différences d'interprétation linguistiques des différents pays présents au Comité exécutif tout en reconnaissant la volonté des travailleuses et des travailleurs français de ne jamais « baisser les bras » !

A la lecture des « tchats » en réponse à l'intervention de FO, cette dernière a été soutenue et appréciée.



cecin'estqu'unjournal



TRAVAILLEURS DE LA DEUXIÈME LIGNE :

ENFIN L'HEURE DE LA RECONNAISSANCE ?

ESTIMEZ-VOUS HEUREUX, LES
ACTIONNAIRES DE LA FILIALE
VOUS AIMENT !

